

# COMMUNE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil dix huit

Le **MARDI 18 DECEMBRE** **dix-huit** heures **trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Colette ROTA, Maire.

**Étaient présents** : Joël FRANCOIS - Brigitte TOMALAK – Bernard MORVAN - Maryse PETIT - Louis BEVIER, Maire Adjoint, Michel FLEURENCE - Claude BONBON - André MORET - Françoise BLUM - Laurence BARTH - Mariette VIZCAINO - Didier REMY – Jean-Charles BAYOL - Sophie MARGERY - Corinne PETTON-MAURY - Damien COURTILLIER, Nelli BALIKIAN, conseillers municipaux.

**Absent excusé et représenté** :  
Alain POITTEVIN par Françoise BLUM

**Absente** : Saliha RABHI

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 11 DECEMBRE 2018

**DATE D’AFFICHAGE** : 11 DECEMBRE 2018

**Nelli BALIKIAN a été désignée secrétaire de séance**

<b>Nombre d'élus : 20</b>
<b>Présents : 18 + 1 pouvoir</b>

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 NOVEMBRE 2018.

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et les marchés à procédure adaptée réalisés depuis le dernier conseil municipal.

**DECIDE** de conclure l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation de police municipale passée pour les années 2016 à 2018 afin de tenir compte du départ d'un agent en cours d'année 2018.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de mutualisation des polices municipales de Saint Julien Les Villas, Saint Parres Aux Tertres, Pont Sainte Marie et Rosières Près Troyes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et à signer également la nouvelle convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale mutualisée des 4 communes précitées applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

**DEFINIT** les tarifs d'entrée pour la manifestation culturelle programmée le 24 février 2019 : la pièce de théâtre intitulée « ça manque de jus chez les Groseille », soit 6 € par personne et gratuit pour les moins de 14 ans.

**ADOPTE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

**DECIDE** de demander une subvention à la Région Grand Est pour la construction du bâtiment périscolaire rue Jules Ferry.

**VOTE** les crédits supplémentaires inscrits à la décision modificative budgétaire N° 2 de 1 082 053 € soit 29 156 € pour la section de fonctionnement et 1 052 897 € pour la section d'investissement, dont 975 597 € d'opérations d'ordre.

**ADOPTE** l'avenant N° 1 au marché de réservation de dix places dans un espace multi-accueil petite enfance collectif d'entreprise, justifié par la suppression d'un indice INSEE de révision des prix.

**DECIDE** d'incorporer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées A 194 et 195, sises rue des Fosses Blanches, après décision d'abandon par les propriétaires concernés.

**DONNE** un avis favorable sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Troyes Champagne Métropole acté lors de la réunion du 27 novembre 2018.

**APPROUVE** la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en Hygiène et Sécurité au travail.

**ENTERINE** la convention « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Séance close à 20 heures 05.

LE MAIRE,

Colette ROTA.